

036 - ADN - 06072019 - MH47

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien "MOULIN A VENT"

De : auditeur <auditeur@orange.fr>

Date : Sat, 6 Jul 2019 11:47:03 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous la contribution de de l'association ADN, Association Défense de la Nature, à l'enquête publique concernant le projet de zones industrielles éoliennes de Villefavard et Dompierre-les- églises.

- Vous noterez, s'agissant de l'absence de conformité de la procédure , que les observations ci-après n'ont pas pu être écrites sur le cahier prévu à cet effet à la mairie de Villefavard, le commissaire-enquêteur ayant déserté hier 5 juillet la mairie bien avant l'horaire de fin de la permanence. En emportant ledit cahier aux pages numérotées. La proposition faite aux citoyens, s'étonnant de l'absence du commissaire-enquêteur et du cahier, de recueillir leurs contributions sur des feuilles volantes contrevient de façon flagrante à la méthodologie de l'enquête publique et suffit à la disqualifier.
- Toujours dans le registre de l'absence de conformité du déroulé de l'enquête, vous noterez aussi que l'affichage réglementaire n'a pas été effectué à la mairie de la commune limitrophe de Rancon. Ce qui caractérise une fâcheuse habitude du maire de Rancon, qui avait déjà omis d'informer par affichage de façon visible et loyale ses concitoyens lors de l'enquête publique sur la zone industrielle éolienne de Blanzac.

L'ADN, dont le siège est sis à 87290 RANCON, association déclarée à la sous-préfecture de Bellac et ayant fait l'objet d'une parution au Journal Officiel, est compétente ratione loci, de par ses statuts, pour le projet "Moulin à Vent". Lequel se situe même au coeur de son périmètre d'action.

Pour des raisons de clarté dans l'exposé de la présente contribution, pour ne pas alourdir inutilement le travail du commissaire-enquêteur mais au contraire lui permettre de se repérer dans son oeuvre de classification, pour ne pas répéter ce qui a été déjà fort bien exposé dans d'autres contributions, nous vous prions de noter notre opposition absolue, au nom des 55 adhérents à jour de cotisation de l'ADN, à ce projet :

1. pour des raisons énergétiques : l'éolien ne représente pas une alternative aux énergies fossiles, son facteur de charge trop faible l'empêche d'être efficace, l'éolien n'est pas pilotable, le peu d'énergie qu'il produit est diffus, dilué, non fiable;
2. pour des raisons écologiques : non seulement il ne s'agit pas d'une production d'énergie "verte" mais encore l'éolien génère les pires pollutions, depuis les socles de béton et les travaux (transports, voiries, etc) nécessaires jusqu'à la composition des colonnes et surtout des pales (alliages de terres rares et métaux précieux), en passant par la pollution définitive des terrains les rendant impropres à toute utilisation agricole ultérieure, en ajoutant la dangerosité du démantèlement dans une vingtaine d'années (pour autant que ce démantèlement soit techniquement possible à cet horizon, en tout cas il ne l'est pas à ce jour). Les éoliennes c'est la fin de la biodiversité;
3. pour des raisons économiques : le modèle économique de l'éolien n'existe pas, pas plus à Dompierre ou Villefavard qu'à Blanzac, Roussac et Balledent, nulle part au monde les éoliennes ne sont, ni ne seront jamais, rentables. Ce qui les fait tourner, ce sont les subventions, c'est-à-dire nos impôts (CSPE sur les factures d'électricité, taxes additionnelles à une fiscalité déjà astronomique sur les carburants, prix garantis par l'Etat aux promoteurs se chiffrant en multiples du prix de marché). L'économie des éoliennes, c'est une écologie idéologique, une économie administrée, une production subventionnée. Les éoliennes ne brassent pas que du vent : ce sont avant tout, non pas des moulins à vent, mais des moulins à gabegie, des lessiveuses à fric. Pour le plus grand profit des promoteurs, un peu celui des propriétaires-bailleurs irresponsables et non solidaires de leur pays et de leurs concitoyens, très peu pour les communes et les intercommunalités qui ne récupèrent que des pourboires, même pas de quoi constituer des pots-de-vin; les éoliennes, c'est l'effondrement du marché immobilier, du tourisme et des rentrées correspondantes pour les commerces, les artisans et les finances communales;
4. pour des raisons de santé, humaine (sons, infrasons, acouphènes, céphalées, insomnies, bourdonnements, vertiges, dépressions, effets stroboscoiques des pales et des clignotants, accidents d'éoliennes occultés par les promoteurs et la presse) et animale (sons, infrasons, production de lait en berne, mortalité des animaux d'élevage en hausse, fertilité décroissante, animaux sauvages décimés ou perturbés);
5. pour des raisons d'éthique et d'esthétique : dans notre région pauvre, défavorisée, oubliée par les voies de communication et le progrès économique du vingtième siècle, le seul capital, qui vaut de l'or en cette période d'urbanisme galopant des métropoles et d'envie de retour régulier à la nature verte, ce sont nos paysages intacts et notre art de vivre à un rythme humain. Les éoliennes font fuir les touristes, ainsi que les habitants qui ont les moyens de partir. Elles ne génèrent aucun emploi en France, ni à Dompierre, ni à Villefavard, ni dans tout le Haut-Limousin, elles induisent tout juste des emplois administratifs précaires non productifs. Elles attisent les rancœurs, voire la haine entre la

population et les quelques élus et bailleurs de terrain qui profitent (bien moins que les promoteurs qui les laisseront tout seuls avec les éoliennes sur les bras) d'un effet d'aubaine, d'un détournement de fonds publics à des fins privées pour des intérêts étrangers.

Nous n'avons pas besoin de défigurer notre pays intact, de Dompierre à Villefavard, en polluant visuellement beaucoup d'autres communes à la ronde, pour des raisons d'énergie : l'hydro-électrique ou le photo-voltaïque de dernière génération suffiraient largement à notre région. Les éoliennes n'apporteraient ici que des bisbilles et des soupçons de corruption, tout un climat social malsain détruisant le vivre ensemble et la solidarité collective.

L'ADN ne laissera pas faire ce massacre en assistant de façon inerte au désastre programmé.

ADN

3, Roche

87290 RANCON

auditur@orange.fr

Contribution ADN EP éoliennes Dompierre-Villefavard.docx	Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
	Content-Encoding: base64